



A vos cultures

N°29 – 31 octobre 2018

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du bulletin de santé du végétal N° 35

A RETENIR :

Colza :

- Larves de grosses altises : vérifier vos parcelles régulièrement.
- Pucerons verts toujours signalés cette semaine.
- Poursuite des captures de charançon du bourgeon terminal.

COLZA

STADES :

Pour les parcelles du réseau, les stades sont compris entre 6 et plus de 10 feuilles.

Dans la majorité des situations, la décision de conserver ou non son colza est maintenant actée.

RAPPEL : En cas de retournement et pour les parcelles désherbées, il est impératif de consulter le tableau de Terres Inovia pour choisir sa culture de remplacement, ce tableau est consultable en suivant le lien suivant :

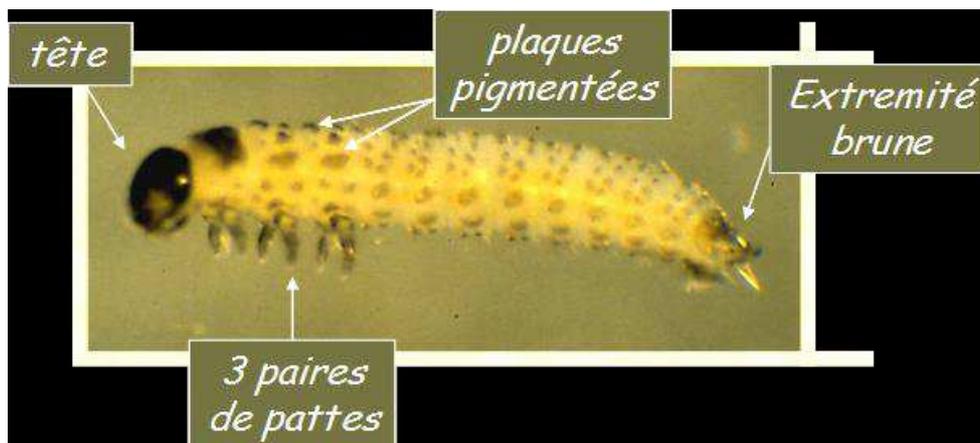
<http://www.terresinovia.fr/colza/cultiver-du-colza/destruction-et-remplacement/>

Dans le cas d'un remplacement par une culture de printemps, vous avez le temps de prendre votre décision en sortie d'hiver.

GROSSES ALTISES

Fin du risque, la majorité des colzas ayant dépassé le stade 4 feuilles.

LARVES DE GROSSES ALTISES



Vérifiez régulièrement (une fois par mois jusqu'à début montaison) la présence de larves au niveau des pétioles des feuilles et du bourgeon terminal.

Pour mémoire, le seuil de nuisibilité des larves est fixé à 70% de plantes avec présence.

Des larves sont repérées dans 1 parcelle sur les 2 ayant fait l'objet d'une observation avec 1% de plantes touchées. Vérifiez vos parcelles régulièrement.

CHARANÇON DU BOURGEON TERMINAL



Charançon du bourgeon terminal
(Terres Inovia)

Des captures ont été réalisées dans 4 parcelles sur 7 avec de 1 à 87 insectes par cuvette. Attention les captures importantes ont été réalisées dans le Puy de Dôme, pour l'Allier 2 parcelles signalent la présence de 1 et 4 individus.

Il n'y a pas de seuil de risque. Il est considéré que seule la présence de l'insecte sur les parcelles est un risque.

Le retour de condition douce devrait accroître l'activité de ce ravageur. Il faut surveiller très attentivement sa présence dans les cuvettes jaunes pour suivre l'évolution du vol. Attention, les colzas avec un faible développement seront à surveiller attentivement. Dans les parcelles où des captures significatives sont relevées, prévoir d'intervenir 8 à 10 jours après.

En cas d'intervention et pour la gestion des résistances aux pyréthrinoïdes, prévoir d'intervenir avec :

**DASKOR 440 à 0,625 litre (chlorpyrifos méthyl 400 g/l + cyperméthrine 40g/l)
Attention 1 seule application par an.**

Ce traitement aura également une efficacité sur les larves de grosses altises.

PUCERONS VERTS

Toujours signalés dans 2 parcelles. A ce jour, les parcelles du réseau sont à minimum B6, elles sont donc maintenant sorties de la phase de risque majeur pour la transmission de viroses.

Rappel du seuil d'intervention :

Le seuil de risque est fixé à **20% de plantes porteuses de pucerons jusqu'au stade 6 feuilles.**

Attention, toutefois des parcelles hors réseau et ayant dépassé le stade 6 feuilles présentent des colonies importantes de pucerons (plusieurs dizaines par plante). La nuisibilité directe par prélèvement de sève reste exceptionnelle mais dans ces quelques situations, une intervention peut être nécessaire. Par contre, les précipitations de ces derniers jours ont pu permettre de diminuer ces populations. Vérifier vos parcelles rapidement.

En cas d'intervention, intervenir avec **KARATE K à 1.25 l/ha (pyrimicarbe 100g/l + lambda-cyhalothrine 5g/l)** seul produit homologué présentant une efficacité intéressante.

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits phytopharmaceutiques
<https://ephy.anses.fr/>
- le bon usage des produits phytopharmaceutiques
<https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/le-bon-usage-des-produits-phytosanitaires/>
- connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques
<https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/methodes-alternatives/>
- et pour toute autre information
www.allier.chambre-agriculture.fr

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier

Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

*avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
"Développement agricole et rural"*